

Qui intervient en cas de pollution accidentelle ?

La meilleure lutte contre les pollutions accidentelles est une bonne prévention.

D'après le Code de l'Environnement, « Le préfet et le maire intéressés doivent être informés, dans les meilleurs délais **par toute personne qui en a connaissance, de tout incident ou accident** présentant un danger pour la sécurité civile, la qualité, la circulation ou la conservation des eaux ».

En pratique, la première chose à faire est de contenir la pollution. C'est en général au **Service Départemental d'Incendie et de Secours** d'agir à ce niveau.

D'autres acteurs peuvent intervenir, selon l'importance et la nature de la pollution.

Voici trois acteurs à compétence générale et les actions qu'ils peuvent engager dans ce domaine :

Service départemental d'incendie et de secours	Services de police ou de gendarmerie	Service de police des eaux
<ul style="list-style-type: none"> Collecter les informations Engager des secours adaptés Alerter les autres services concernés 	<ul style="list-style-type: none"> Constater Préserver les traces et indices en vue de prélèvements Etablir un périmètre de protection de la zone polluée et en contrôler l'accès Participer aux opérations de diffusion de l'alerte de la population Procéder à des prélèvements Mener une enquête pour déterminer l'origine 	<ul style="list-style-type: none"> Assurer la diffusion de l'alerte Evaluer les conséquences possibles de l'événement Proposer les mesures à adopter pour endiguer la pollution Effectuer toutes recherches et constats pour identifier les responsables et engager les actions judiciaires en lien avec les procureurs

Le maire a un rôle d'information de la population sur les circonstances de l'incident, ses effets prévisibles et les mesures prises pour y remédier.

Sur le territoire du Parc naturel régional Scarpe-Escout, n'hésitez pas à contacter les écogardes qui pourront vous aider et vous indiquer la procédure à suivre.

Contacts :

Service de police des eaux : 03 20 00 50 74

Ecogardes du PNR Scarpe-Escout : 03 27 19 19 70 ou 03 27 35 03 40

Documents

La version approuvée par arrêté préfectoral du SAGE a été éditée. Plus de 500 exemplaires ont été diffusés auprès des membres de la

CLE, des élus du territoire et des partenaires. Le document est téléchargeable sur le site <http://pro.parc-naturel-scarpe-escout.fr>



rubrique "Un Territoire en actions" ou disponible sur simple demande auprès du secrétariat technique du SAGE, dans la limite des stocks disponibles.

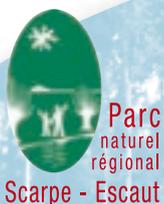
Dans le cadre de son 9^e Programme d'Interventions 2007-2012 et de l'actualisation du SDAGE 2009-2015, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie a réalisé une **cartographie des zones à dominante humide du Bassin Artois-Picardie**. Ce

document constitue un cadre pour l'élaboration d'inventaires plus précis et un outil d'aide à la décision pour

la préservation des milieux humides dans tout projet d'aménagement. Le CD-Rom est disponible sur simple demande auprès de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie (contact : e.chevillard@eau-artois-picardie.fr).



Abscon
Aix
Anhiers
Aniche
Auberchicourt
Aubry-du-Hainaut
Auchy-lez-Orchies
Bachy
Bellaing
Bersée
Beuvry-la-Forêt
Bousignies
Bouvignies
Brillon
Bruille-lez-Marchiennes
Bruille-Saint-Amand
Château-l'Abbaye
Coutiches
Dechy
Douai
Ecaillon
Emerchicourt
Erchin
Erre
Faumont
Fenain
Flines-les-Râches
Guesnain
Hasnon
Haveluy
Helesmes
Hérin
Hornaing
Lallaing
Landas
Lecelles
Lewarde
Loffre
Marchiennes
Masny
Maulde
Millonfosse
Moncheaux
Monchecourt
Mons-en-Pévèle
Montigny-en-Ostrevent
Mortagne-du-Nord
Mouchin
Nivelle
Nomain
Oisy
Orchies
Pecquencourt
Petite-Forêt
Râches
Raimbeaucourt
Raismes
Rieulay
Roost-Warendin
Rosult
Roucourt
Rumegies
Saint-Amand-les-Eaux
Saméon
Sars-et-Rosières
Sin-le-Noble
Somain
Thun-Saint-Amand
Tilloy-lez-Marchiennes
Villers-au-Tertre
Vred
Waller
Wandignies-Hamage
Warlaing
Waziers



Secrétariat technique

Maison du Parc - 357, rue Notre Dame d'Amour - 59230 Saint-Amand-les-Eaux
Tél. : 03 27 19 19 70 - Télécopie : 03 27 19 19 71
E-mail : sage@pnr-scarpe-escout.fr - Site internet : www.pnr-scarpe-escout.fr



Cette lettre d'information a été réalisée avec le soutien financier de : l'AEAP, la CAPH, la CAD, la CCCO, la CCCP, la CCEP, la CCPP, la CCRVS.



Secrétariat technique du SAGE, Maison du Parc - 357, rue Notre Dame d'Amour - 59230 Saint-Amand-les-Eaux Tél. : 03 27 19 19 70 - Télécopie : 03 27 19 19 71. **Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE)** : Alain Bocquet. **Directeur de publication** : Daniel Mio. **Rédaction** : Emmanuelle Dubois, Tangui Lefort, Ludvine Millamon. **Crédit photos** : Samuel Dhote, PNR Scarpe-Escout, Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent. **Conception graphique** : **STAMINIC** **Impression** : Décembre 2009 - 2500 exemplaires. ISSN 1767-5278.



(H₂O) rizon

La lettre d'information du SAGE Scarpe aval

> ÉDITO

A Copenhague tout a été tenté pour négocier au mieux de nouveaux accords visant à réduire notre impact et lutter contre le changement climatique. Nous pouvons nous aussi et chacun à notre mesure agir pour la préservation de notre environnement. C'est notre responsabilité, nous en répondrons devant nos enfants. Climat, ressource en eau, alimentation, santé, gestion des territoires : tout est lié et nous sommes tous interdépendants.

2009 aura été une belle année pour la Commission Locale de l'Eau puisque le SAGE a été approuvé par le Préfet. Faisons en sorte que les années futures soient elles aussi à ce point couronnées de succès. Puisqu'une nouvelle année commence, je fais le vœu que chacun d'entre nous ait le réflexe "sage".

Pour nous, décideurs ou élus, que nous ayons un mandat régional, départemental, intercommunal ou communal, pour vous, gestionnaires de l'eau, techniciens des collectivités, je souhaite que nous adoptions tous la "culture de l'amont". La

Commission Locale de l'Eau doit en effet être associée dès la naissance d'un projet ayant un possible impact sur l'eau. Ainsi, nous éviterons erreurs et retards. Ainsi, nous avancerons avec une responsabilité partagée sur des projets d'avenir. Un des chantiers en actions en 2010 sera le Diagnostic Territorial Multi-Pressions réalisé sur 48 communes. Dans ce numéro

Décideurs, ayez le réflexe SAGE !

d'(H₂O)rizon, vous découvrirez également des exemples d'actions que chaque commune ou acteur

local peut mener à son échelle à l'instar de la charte d'entretien des espaces publics signée par Haveluy ou l'intégration des mesures du SAGE dans le document d'urbanisme de Vred.

Bonne lecture ! Pensez à nous faire remonter vos remarques grâce à l'enquête d'évaluation.

Myriam Cau

Vice-Présidente de la Commission Locale de l'Eau
Conseillère régionale Nord-Pas de Calais



Prendre en compte le SAGE dans la commune

En avril 2009, Hubert Falco, secrétaire d'Etat chargé de l'aménagement du territoire, lançait officiellement les "Ateliers territoriaux du Grenelle Environnement". Dix territoires français étaient alors sélectionnés et allaient bénéficier du travail d'écoles partenaires pour mener des audits et créer des outils de réflexion sur l'aménagement durable.

Parmi les dix projets, le Parc naturel régional Scarpe-Escaut était retenu sur le thème de la maîtrise de l'étalement urbain. C'est à Vred, commune du Douaisis, qu'une dizaine d'étudiants spécialisés en paysage, urbanisme, eau et environnement, a posé ses carnets et stylos. « Nous avons également travaillé en partenariat avec le Syndicat mixte du SCoT Grand Douaisis, précise Dany Hallant, maire de Vred. Les étudiants ont réalisé un premier diagnostic et cartographié la commune pour situer les eaux de surface et les zones répondant aux enjeux du SAGE. Ils ont rencontré les habitants, ceux-ci leur apportant de précieuses informations sur les inondations anciennes ou actuelles. »

Vred sous 5 angles

Résultat : une cartographie détaillée à l'échelle communale et des fiches-outils d'aide à la révision du Plan local d'urbanisme.

« Notre Plan d'occupation des sols datant de 1983 n'était plus compatible avec les orientations du SCoT du Grand Douaisis et la Charte du Parc naturel régional Scarpe-Escaut. L'élaboration d'un nouveau PLU s'imposait. Nous avons souhaité qu'il prenne en compte les enjeux du développement durable et plus particulièrement ceux liés à l'eau transcrits dans le SAGE Scarpe aval. » Cela se traduit dans l'élaboration du nouveau PLU par la maîtrise de l'étalement urbain, la préservation des ressources naturelles, du patrimoine et du paysage, la mixité sociale et fonctionnelle, la maîtrise de la consommation d'énergie, etc. Très concrètement, les étudiants ont



abordé Vred sous 5 angles : la maîtrise de l'étalement urbain, le développement de l'attractivité du village, la préservation et le développement des liaisons, la protection de la ressource en eau et des zones humides, notamment de la tourbière, la préservation

du patrimoine et de l'identité du village.

Voir à long terme

« Ces nouvelles approches nous incitent à repenser autrement les 10 ou 20 prochaines années. Pour limiter l'urbanisation tout en continuant à accueillir de nouvelles populations et à répondre à leurs attentes, il est essentiel de mener une réflexion globale. A Vred, l'étalement urbain s'est effectué le long des voies de communication, ce qui a créé des vides dans le tissu urbain et étiré la commune. L'espace urbanisé a progressé de près de 30% depuis 1971 alors que la population a stagné. Nous ne pensions pas alors "développement durable".

Aujourd'hui, il nous faut diminuer la distance entre les habitations et les commerces, recentrer le village, créer des liaisons piétonnes, préserver le patrimoine naturel de la commune, etc. »

Cinq fiches-outils répondent donc très précisément à la question « comment rendre compatible l'aménagement local avec les enjeux du SAGE, du SCoT et de la Charte du Parc. » Utilisées par le maire et l'équipe municipale, elles constituent un bel outil d'aide à la décision et une base de réflexion pour le cabinet d'étude en charge de la révision du PLU. Elles permettent aussi de mieux informer les habitants, les associations et les acteurs locaux concernés par la révision du PLU. La démarche est aussi transposable à d'autres communes.

ACTUALITÉS

Contrat de ressources en eau potable

La Commission Locale de l'Eau a confié à Noréade, la régie du SIDEN-SIAN, la réalisation d'un Diagnostic Territorial Multi-Pressions (DTMP) pour étudier l'ensemble des pollutions domestiques, industrielles, artisanales et agricoles qui s'exercent sur la ressource en eau souterraine et superficielle. 48 communes situées pour la plupart en rive droite de la Scarpe et dans la zone de vulnérabilité de la nappe de la craie sont concernées. Cette étude est financée à 70% par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie ; les 30% restants sont pris en charge par Lille Métropole Communauté Urbaine, le Syndicat Intercommunal pour l'Approvisionnement en eau potable de la région de Douai, le Syndicat Intercommunal de la Région de Valenciennes pour l'Approvisionnement en Eau Potable et

Noréade, principaux préleveurs d'eau sur notre territoire. Marie Hennequin a été recrutée par Noréade pour animer cette opération pendant 3 ans. A l'issue de la 1^{re} année, un plan d'actions sera élaboré pour préserver la qualité de l'eau dans la partie la plus vulnérable, base nécessaire pour l'élaboration d'un contrat de ressources en eau potable et la mise en œuvre du principe de solidarité entre les territoires possesseurs de la ressource et ceux qui l'utilisent.

Journée d'information

Le 28 mai 2009, les membres de la Commission Locale de l'Eau ainsi que ses partenaires ont été invités à participer, à Douai, à une journée d'information autour des produits phytosanitaires à usage non agricole. Des professionnels ont présenté des outils et des expériences menées pour limiter l'utilisation des produits

phytosanitaires. L'après-midi a été consacré à une visite à Cuincy où les participants ont pu assister à des démonstrations de matériel alternatif et à Lewarde, pour la visite du parc du Château entretenu de manière écologique par la Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent.



> ZOOM SUR LE BASSIN

Une coopération franco-belge réussie



Les anciens douaniers le savent bien, l'Elnon est une rivière qui marque la frontière franco-wallonne sur dix kilomètres.

Depuis que le Parc naturel transfrontalier du Hainaut (PNTH) dans le cadre d'un programme Interreg IV leur a permis de renforcer leurs relations, les gestionnaires de l'Elnon, le Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique de la Vallée de la Scarpe et du Bas Escaut (SMAHVSBE) et la Province de Hainaut, travaillent de plus en plus ensemble.

"L'eau ne connaît pas de frontière, alors pourquoi nous ?" C'est sur ce constat, et malgré les difficultés liées à des réglementations et des modes de fonctionnement différents qu'ils ont aujourd'hui décidé, avec l'appui des maires et bourgmestres, du PNTH, de la Fédération de pêche, du Conseil général du Nord et de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, de se lancer dans la réalisation d'un plan de gestion transfrontalier de l'Elnon et de ses affluents. Ce document leur donnera un cadre de travail commun, leur permettant de gérer au mieux ce bassin versant aussi bien pour favoriser son fonctionnement écologique que pour préserver nos maisons et activités des inondations. Fini le travail "à tour de rôle" : grâce aux actions qu'ils mèneront de manière cohérente

(entretien de la végétation, protection des berges, aménagements piscicoles, désenvasement, création de zones d'expansion des crues...), l'Elnon sera de plus en plus agréable pour ses riverains !

Des techniciens sur le terrain le long de l'Elnon.



> LA COMMUNE D'HAVELUY

Un engagement durable



Proche de Valenciennes, Haveluy (3 200 habitants) est une commune "hors AGCS". Cela signifie qu'à l'instar de plusieurs villes dans le monde, elle refuse l'Accord général sur le commerce des services et développe une approche

éthique et responsable du service public. Elle est aussi la première collectivité locale du Nord-Pas de Calais à avoir signé la "Charte d'entretien des espaces publics", coréalisée par la Région et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

« Au départ, nous avions besoin d'une désherbeuse mécanique pour nettoyer le secteur pavé du Paris-Roubaix et les caniveaux de la commune, explique le maire Bernard Ethuin. Nous avons sollicité l'Agence de l'Eau qui nous a aidés à mener une réflexion plus globale sur l'entretien de nos espaces verts. Cette démarche nous permet de mieux gérer les traitements avec, par exemple, la mise en place d'un cahier de suivi, la formation des agents communaux à de nouvelles pratiques plus respectueuses de l'environnement, le stockage sécurisé des produits phytosanitaires, la protection des agents, etc. Ainsi, nous maîtrisons mieux les risques de pollution liés aux rejets dans l'eau de produits phytosanitaires. » Poursuivant cette démarche, la commune sensibilise également les habitants à un meilleur respect de l'environnement à l'occasion du concours des maisons fleuries.

« Nous les incitons par exemple à choisir des bulbes ou à privilégier les variétés locales plus résistantes et nécessitant donc moins de traitements. La Charte d'entretien des espaces publics est un bel outil d'aide à la décision ! »



STEP de Somain

Construite en 1981, la station d'épuration de Somain (Communauté de Communes Cœur d'Ostrevent) est en cours de réhabilitation. Les travaux, dont la fin est prévue pour avril 2010, permettront l'amélioration du prétraitement et de la filière boues. Conformément à la réglementation, la station sera configurée pour traiter le phosphore et l'azote. Cette station d'une capacité de 27 000 eqH traitera les eaux de Somain, Erre, Fenain et à terme Hornaing.